

SARL CABEX

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros

Siège social :

61 allée de Faugeras
87100 LIMOGES

793 006 255 RCS LIMOGES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 avril,
A 11 heures,

La Société CX Ingéniery, Société à responsabilité limitée au capital de 1 191 000 euros, ayant son siège social 61 allée de Faugeras 87100 LIMOGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 930 469 317 RCS LIMOGES, représentée par Monsieur Denis CARRAUD en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 800 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la Société CABEX,

Associée Unique de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de dix-huit mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 du Titre 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« TITRE 7 : COMPTES SOCIAUX

ARTICLE 19 – ANNEE SOCIALE

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre ».

Le second paragraphe est supprimé.

MDC

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique

Pour la société CX Ingénierie
Monsieur Denis CARRAUD

Monsieur Denis CARRAUD